

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 octobre 2007**

Décision n° **B-2007-5627**

commune (s) : Sathonay Camp

objet : Requalification du triangle du Génie - Travaux de voirie - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Touraine

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 1er octobre 2007

Compte-rendu affiché le : 9 octobre 2007

Présents : MM. Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Crimier, Passi.

Absents excusés : MM. Collomb, Buna (pouvoir à Mme Vessiller), Muet, Pillonel, Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Mmes Guillemot, Mailler (pouvoir à M. David), M. Blein.

Absents non excusés : MM. Calvel, Polga, Daclin.

Bureau du 8 octobre 2007**Décision n° B-2007-5627**

commune (s) : Sathonay Camp

objet : **Requalification du triangle du Génie - Travaux de voirie - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2007-3980 du 26 mars 2007, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des travaux de voirie pour la requalification du triangle du Génie à Sathonay Camp.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 7 septembre 2007, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Sacer Sud-Est pour un montant de 272 852,10 € HT, soit 326 331,11 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour des travaux de voirie dans le cadre de la requalification du triangle du Génie à Sathonay Camp et tous les actes contractuels liés avec l'entreprise Sacer Sud-Est pour un montant de 272 852,10 € HT, soit 326 331,11 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée, opération n° 1436, le 26 mars 2007, pour la somme de 730 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2007 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 231 510.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,